

DANS LE CADRE D'UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE

Les libéraux refusent d'entendre les femmes

■ QUÉBEC — Les députés libéraux se sont objectés hier à ce qu'une commission parlementaire entende les groupes de femmes intéressées à s'exprimer sur les dossiers les concernant.

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

La majorité libérale a rejeté une demande formulée en ce sens par la députée péquiste de Marie-Victorin, Mme Cécile Vermette lors d'une réunion de la commission des Affaires sociales.

Mme Vermette avait suggéré que la commission parlementaire se réunisse pour donner une tribune aux groupes de femmes à la suite de l'annulation de la deuxième phase de « Décisions 85 ».

« Décisions 85 » est un forum organisé par l'ancien gouvernement péquiste dont le mandat consistait à faire le tour des problèmes qui se posent aux Québécoises.

Plusieurs dossiers restaient encore à être débattus lorsque la ministre responsable de la Condition féminine dans le nouveau

gouvernement Bourassa, Mme Monique Gagnon-Tremblay, a décidé d'annuler les travaux du forum prévus pour ce printemps. « Décisions 85 » devait notamment se pencher sur les implications du Code du travail impliquant les femmes, le financement des garderies et le statut de la travailleuse au foyer.

Réactions

La décision des députés libéraux a scandalisé les députées péquistes membres de la commission parlementaire des Affaires sociales, Mme Vermette et la députée de Maisonneuve, Mme Louise Harel.

Cette dernière a souligné avoir été informée de l'intérêt de plusieurs groupes féministes de se faire entendre en commission parlementaire pour présenter les points de vue qu'ils auraient normalement dû présenter au forum « Décisions 85 ».

Mme Harel a signalé que le refus des libéraux survenait le jour même où le whip du Parti ministériel, le député Yvon Vallières de Richmond, affirmait que les députés de son parti allaient se faire valoir par la qualité de leur travail en commission parlementaire.

Quant au président de la commission parlementaire, le député libéral de Laval-des-Rapides Guy Bélanger, il a expliqué que lui et ses collègues voulaient éviter la « duplication » des structures par lesquelles les femmes peuvent se faire entendre.

Selon M. Bélanger, il importe d'attendre le rapport préliminaire de « Décisions 85 » et l'étude que le gouvernement a commandée sur le travail des femmes au foyer avant de mettre en place de nouvelles tribunes pour les femmes.

Quant au financement des garderies, M. Bélanger prétend qu'il faut « consolider » ce qui existe déjà avant de créer de nouvelles places en garderie.

La ministre de la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, n'assistait pas aux travaux de la commission parlementaire. Mais au moins une députée libérale s'est sentie mal à l'aise de voter dans le même sens que ses collègues et a préféré s'abstenir lors du scrutin sur la motion du Parti québécois. Il s'agit de la députée de Château-guy Pierrette Cardinal.



La députée Cécile Vermette

La commission parlementaire d'hier se réunissait en « séance de travail », formule qui signifie qu'elle siègeait à huis-clos. C'est en consultant par après les députés que les journalistes ont pu reconstituer le déroulement de la séance.

Les députés du PLQ veulent « faire repartir la roue »

■ QUÉBEC — À compter d'aujourd'hui et jusqu'à samedi, les libéraux se réunissent, à Sherbrooke et Montréal pour « faire repartir la roue » après la victoire du 2 décembre.

À l'aube de la rentrée parlementaire du 11 mars, les 99 dé-

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

putés libéraux se rencontrent d'abord aujourd'hui et demain à Sherbrooke. Il s'agit de remettre sur la voie la machine libérale, expliquait de façon imagée l'attaché de presse du premier ministre Bourassa, M. Ronald Poupert.

Cette réunion du « caucus », c'est-à-dire de l'aile parlementaire du Parti libéral, vise à préparer la rentrée et, aussi, à préparer les nouveaux députés à la vie parlementaire.

La rencontre aura deux volets : des séances d'information aux députés, mais aussi des « discussions, concertation et dialogue » sur les sujets d'actualité et sur la situation financière du Québec.

Certains ministres détailleront aussi l'orientation qu'ils entendent donner à leur ministère.

Le ministre des Finances Gérard D. Lévesque, notamment, expliquera aux députés les implications du budget fédéral sur la province.

Tous, expliquait M. Poupert, devront s'atteler à la tâche de déterminer où couper, vu la situation financière de la province. « On va avoir un sérieux coup de barre à donner et on veut avoir l'opinion de tous les députés là-dessus. »

M. Poupert s'attend à recevoir certaines questions des députés sur les possibilités de réaliser leurs promesses électorales, vu le contexte budgétaire.

Les députés recrues recevront aussi l'information pertinente sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale, des commissions parlementaires, le rôle du député, l'importance du bureau de comté, les services offerts par le whip du gouvernement (responsable de la discipline, des présences en Chambre), M. Yvon Vallières, etc.

Les 99 députés libéraux rencontreront également l'exécutif du Parti libéral du Québec.

Vendredi, la journée est consacrée à l'étude des dossiers d'actualité — budget, situation financière et autres —, de même qu'aux sujets que les députés désirent eux-mêmes aborder.

Conseil général de samedi

Samedi, les libéraux se déplacent à Montréal où ils se réuniront en conseil général pendant une journée.

Le conseil général réunit quelque 300 membres, soit les 99 députés, les présidents et secrétaires des commissions permanentes du parti, de même que deux représentants de chaque exécutif de comté.

Le grand sujet à l'ordre du jour : la campagne de financement qui devra tenir à son tour le Parti libéral.

« Le PLQ ne roule pas sur l'or. Une campagne électorale, ça coûte cher, et il faut rebâtir le financement du parti pour les quatre prochaines années », expliquait l'attaché de presse du premier ministre.

Les 300 délégués écouteront aussi le rapport du président du parti, de même que celui du comité d'organisation électorale.

Deux importants discours seront prononcés, par le premier ministre Robert Bourassa et par le président du Conseil du trésor Paul Gobeil, sur le nouveau rôle de l'État.

Les délégués se prononceront également sur certaines résolutions à caractère plus politique, mais les délibérations demeureront générales. Il ne s'agit nullement, pour le moment, de revoir les orientations du parti.

De fait, la réunion de l'aile parlementaire à Sherbrooke et celle des 300 délégués du conseil général à Montréal prendront plutôt la forme d'un bilan, à la suite de la dernière élection, et de préparation en vue de la rentrée parlementaire. Les orientations politiques seront abordées lors de prochaines réunions du conseil général.

SQ: Latulippe se fait discret mais promet « d'agir rapidement »



Gérard Latulippe

de notre bureau de Québec

■ QUÉBEC — Le Solliciteur général du Québec, M. Gérard Latulippe, aura une première véritable rencontre, à la mi-mars, avec le directeur de la Sureté du Québec, M. Jacques Beaudoin.

D'ici là, le ministre continue sa réflexion et refuse de discuter publiquement d'une éventuelle refonte des structures et du mandat du corps policier provincial.

Au cours d'un bref entretien au téléphone hier, le ministre a toutefois reconnu que la rationalisation des dépenses à la SQ implique plusieurs facettes des opérations policières.

Bien sûr, a-t-il dit encore, cela concerne à la fois la Sureté du Québec et les corps policiers municipaux et, bien sûr, cela concerne la tâche des policiers.

« Je réfléchis là-dessus, a-t-il dit, comme à la SQ on réfléchit sur le sujet tout comme on réfléchit aussi du côté de l'Union des municipalités du Québec ».

En somme, s'il refuse de se

commettre publiquement, M. Latulippe promet par contre « d'agir rapidement » le moment venu de prendre sa décision et il compte bien qu'elle n'affectera pas les services à la population.

Dans son édition de samedi dernier, en page frontispice, LA PRESSE titrait que « Québec n'a plus les moyens de se payer une vraie police ».

Suivant la politique de rationalisation du gouvernement libéral, le directeur de la SQ déclarait « qu'il faudra donc que le gouvernement manifeste une véritable volonté de revoir notre rôle » et il y allait de quelques suggestions :

- fermeture d'une trentaine de postes;
- confier certaines fonctions policières à des civils;
- formation d'unités régionales plus importantes;
- intégrer les meilleurs éléments des corps policiers municipaux disparus à la SQ;
- spécialisation de la SQ en matière d'enquêtes criminelles.

Hommage à Marc-André Bédard

■ QUÉBEC (PC) — Deux anciens premiers ministres du Québec, MM. René Lévesque et Pierre Marc Johnson prendront la parole samedi soir au banquet tenu à Chicoutimi en hommage à l'ex-ministre de la Justice Marc-André Bédard.

Un grand nombre de figures connues au sein du Parti québécois ont aussi confirmé leur présence à ce banquet notamment MM. Claude Charron, Marcel Leger, Jean-Roch Boivin, Louis Bernard.

M. Bédard, qui n'a pas été candidat aux dernières élections, a été député de Chicoutimi à l'Assemblée nationale de 1975 à 1986. Il a aussi rempli les fonctions de vice-premier ministre, ministre de la Justice, Procureur général, ministre délégué à la réforme électorale.

L'ex-ministre est retourné à la pratique du droit à son ancienne étude, et il agit comme consultant auprès de l'Université du Québec à Chicoutimi dans des dossiers découlant du sommet économique régional.

LE CANADA ET LA GUERRE DES ÉTOILES

« En privé, ils nous disent : allez-y » (Un congressiste US)

■ WASHINGTON (PC) — Un membre républicain du Congrès a affirmé, hier, qu'un « mouvement pacifiste très agressif » a empêché le gouvernement canadien d'adhérer publiquement à l'Initiative américaine de défense stratégique (IDS).

Participant à une rencontre d'information sur les aspects politiques de la « guerre des étoiles », M. Robert Dornan a ajouté qu'il continue de considé-

rer le gouvernement Mulroney comme très favorable au projet, étant donné qu'il autorise les compagnies canadiennes à participer à des contrats de recherche dans le cadre de l'IDS.

« En privé, ils (le gouvernement canadien) nous disent : allez-y », a dit M. Dornan.

Certains responsables canadiens et américains prévoient que les entreprises canadiennes ne profiteront pas beaucoup des projets de recherche en vue de

l'établissement d'un bouclier spatial, parce que le gouvernement de Brian Mulroney n'a pas voulu donner publiquement son appui au projet.

Mais ce n'est pas l'avis de M. Dornan, qui est une des figures de proue des congressistes pro-guerre des étoiles, et qui soutient que la double attitude du Canada (un non officiel assorti d'un encouragement à l'entreprise privée susceptible de bénéficier des retombées de l'IDS) est commune à plusieurs pays.

Cruise: l'opération récupération est entreprise

■ COLD LAKE, Alta. (PC) — Une équipe de 11 membres a été déposée par hélicoptère, hier, sur la surface gelée de la mer de Beaufort pour y entreprendre les travaux de récupération de ce qui reste du missile de croisière américain qui s'est écrasé mardi matin après avoir été largué au-dessus de la mer de glace par un bombardier américain.

Le major Fred Harrop, de l'armée de l'air des E.-U., a dit que les travaux de récupération, ralentis par le froid polaire, pourraient durer plusieurs jours. La température dans ce secteur était de -20 centigrade hier matin.

Les débris du missile, non munis d'une ogive nucléaire, étaient éparpillés dans un rayon de 30 mètres au nord-ouest de

Tuktuyaktuk, un centre d'approvisionnement pour les travaux de forage de pétrole et de gaz naturel dans la mer de Beaufort.

L'endroit précis de l'écrasement du missile n'a pas été donné pour des raisons de sécurité, mais le porte-parole des forces armées canadiennes, le capitaine Ross Hicks, a dit qu'il s'agissait d'un endroit très éloigné de toute région habitée.

Le ministre associé de la Défense Harvie Andre a expliqué mardi, aux Communes, que le moteur du missile a tout simplement refusé de démarrer et que le missile est tombé en chute libre comme une brique. Il faut dire que la température était de -40 centigrade au moment du largage et que le froid intense a peut-être fait avorter l'allumage du moteur.

Un amendement « conforme » à l'esprit de l'assurance-chômage

■ OTTAWA (PC) — Une modification controversée à la loi sur l'assurance-chômage, qui réduit ou élimine les prestations des bénéficiaires d'un régime de retraite, n'enfreint pas en contradiction avec l'esprit du programme fédéral; a estimé hier, aux Communes, le ministre de l'Emploi Flora McDonald.

Plusieurs groupes de pression ont dénoncé cet amendement, le qualifiant d'inéquitable, surtout pour les ex-militaires forcés de prendre leur retraite et qui cherchent à se construire une nouvelle carrière dans le secteur privé.

Depuis l'entrée en vigueur de l'amendement en question, le 5 janvier dernier, les personnes qui reçoivent une pension de retraite ne peuvent plus bénéficier entièrement du régime d'assurance-chômage, qui ne fait plus que combler la différence entre le montant de leur pension et la prestation à laquelle ils auraient droit en vertu du programme fédéral. Le paiement de leurs prestations est suspendu lorsque le montant de la pension est égal ou supérieur à leur chèque d'assurance-chômage.

Selon la critique libérale en matière de Défense, Len Hopkins, les nouvelles modalités posent de graves problèmes financiers à plusieurs ex-militaires.



Le ministre Harvie Andre

SONDAGE GALLUP

La politique économique du gouvernement satisfait davantage les Canadiens

■ Bien que la moitié des électeurs canadiens n'approuvent pas la politique économique du gouvernement, la proportion des non-satisfaits est à son plus bas niveau depuis 1977.

Actuellement 50 p. cent des Canadiens sont insatisfaits de la politique économique du gouvernement alors que 29 p. cent sont satisfaits. Il y a deux ans, les proportions respectives étaient de 62 p. cent et 23 p. cent; il y a dix ans, de 54 p. cent et 28 p. cent.

C'est dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique que le degré de satisfaction est le plus élevé, atteignant 36 p. cent. C'est en Ontario qu'il y a le plus d'insatisfaits, seulement 24 p. cent des gens de cette province estimant que le gouvernement gère convenablement la situation économique.

Les résultats du dernier sondage sont fondés sur l'interview à domicile de 1 052 personnes de 18 ans ou plus, au début du mois de janvier. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas 4 p. cent 19 fois sur 20.

La question posée était la suivante :

« Croyez-vous que la politique du gouvernement fédéral touchant les problèmes économiques du pays est convenable, oui ou non? »

	Oui	Non	Sans opinion
Dans l'ensemble du pays			
En janvier 1986	29%	50%	21%
En mai 1984	23	62	15
En juin 1983	27	61	12
En juin 1982	14	76	9
En novembre 1981	20	69	11
En juin 1981	18	67	15
En janvier 1981	25	61	14
En 1979	27	62	11
En 1978	27	59	14
En 1977	28	54	18
Selon les régions actuellement			
Atlantique	36	47	17
Québec	28	51	22
Ontario	24	52	24
Prairies	33	45	22
Colombie-Britannique	36	48	17

À noter que le total des pourcentages peut ne pas égaler 100 à cause de l'élimination des fractions.

Un budget trop austère

Le budget de M. Michael Wilson n'est pas un véritable budget conservateur; il est simplement un budget austère. Il y a un élan vers une diminution des dépenses, une réduction des impôts et un système fiscal plus simple. Mais, en fin de compte, il y a une augmentation des impôts.

La réduction du déficit budgétaire au cours des prochaines années continuera à dépendre d'un niveau élevé d'imposition, ce qui risque de freiner d'autant la croissance économique. Le gouvernement de M. Mulroney ne semble pas près de venir à bout des incroyables rigidités des dépenses fédérales.

M. Wilson affirme pourtant que la réduction du déficit est le fruit de 30 pour cent de hausses d'impôts et de 70 pour cent de compression des dépenses. Dans sa chronique, Alain Dubuc estime qu'il serait plus juste d'inverser ces proportions... Un certain doute continue à planer quant à la volonté et l'efficacité du gouvernement dans la gestion de ses finances.

Le budget fait néanmoins ressortir une certaine continuité dans la pensée du gouvernement depuis dix-huit mois. On retrouve ainsi l'idée que la croissance dans le secteur privé est indispensable pour la création d'emplois. M. Wilson s'efforce donc de diminuer les impôts des sociétés ainsi que les largesses de l'État à leur égard. Ce schéma très conservateur est cependant gâché par l'imposition d'une surtaxe dont rien ne laisse entendre qu'elle sera temporaire.

Dans le cas des impôts des particuliers, cette même surtaxe vient rappeler le coût élevé des services gouvernementaux; et, s'ils avaient tendance à l'oublier, les consommateurs en prendront une nouvelle fois conscience avec l'augmentation de la taxe fédérale de vente.

Malgré de sévères contraintes, M. Wilson continue à faire preuve d'imagination: le crédit d'impôt de taxe de vente pour les contribuables à faible revenu est un pas dans la direction d'un revenu minimum garanti tel que recommandé par la Commission Macdonald pour simplifier et rendre plus juste la fiscalité des particuliers.

Le gouvernement ne perd pas non plus de vue que les paiements à caractère social du gouvernement doivent surtout faire bénéficier les démunis. Il a notamment découvert que le débat sur l'universalité qui a tant agité le Canada et embarrassé le gouvernement l'année dernière était inutile. Il arrivera sans doute à ses fins en appliquant les principes que M. Wilson a énoncés hier: il faut maintenir l'accès universel aux prestations mais réduire la valeur après impôt des avantages revenant aux Canadiens à revenu supérieur, qui n'ont pas besoin d'aide. Il suffisait d'y penser!

Pourtant le budget de M. Wilson est loin d'être véritablement réformateur et conservateur. Il ne cherche pas assez à stimuler l'économie et la création des emplois en diminuant les dépenses du gouvernement et en augmentant celles des contribuables. Les bonnes idées contenues dans le budget sont à l'étroit dans ce carcan de grandes dépenses et d'impôts élevés.

Pour finir, c'est la surtaxe de 3 pour cent sur les particuliers et les sociétés qui est le signe le plus sûr qu'Ottawa a de la peine à maîtriser ses dépenses. Le gouvernement devrait déclarer que cette surtaxe est temporaire et lui donner une échéance fixe. Il s'imposera ainsi un délai pour diminuer ses dépenses en même temps que son déficit.

Frédéric WAGNIÈRE

Projet courageux de François Gérin

Le député conservateur François Gérin vient de lancer au sein de sa formation politique un débat qui dérange. En proposant d'assainir les moeurs de financement de son groupe, il s'attaque de front à la manière dont les partis fédéraux renflouent leurs caisses en grande partie grâce à la générosité des entreprises et des sociétés. Il était temps qu'un parlementaire soulève publiquement l'ancestrale pratique des caisses occultes.

C'est un geste très courageux posé par le représentant de la circonscription de Mégantic-Compton-Stanstead qui devrait recevoir l'appui de tous ceux qui ont à cœur de bonifier nos moeurs politiques au plan fédéral.

M. Gérin ne gagnera cependant pas un concours de popularité auprès des grands responsables de la direction du PC pour avoir mis cette question délicate à l'ordre du jour du congrès national du PC qui aura lieu à la mi-mars à Montréal. Ce parti a largement profité au cours des années, comme les libéraux d'ailleurs, de ces dons en provenance des grandes sociétés canadiennes pour payer ses coûts de fonctionnement et financer ses campagnes électorales.

La démarche de M. Gérin de saisir d'abord les députés et les délégués du congrès de cette question est fort habile. On peut douter en effet qu'il ait reçu la bénédiction du caucus ministériel ou des conseillers du Premier ministre Mulroney pour amorcer une réflexion qui s'imposait. Les congressistes seront donc appelés à se pencher sur cette réforme. C'est à ce moment que l'on pourra se rendre compte s'il y a vraiment une volonté politique au sein du gouvernement pour corriger la présente situation.

La proposition de M. Gérin n'est pas sociétée. Elle s'inspire fondamentalement de la loi adoptée par le gouvernement péquiste de René Lévesque dans sa volonté de l'époque de mettre un peu d'ordre dans le financement des partis politiques du Québec.

M. Gérin invite ainsi le gouvernement conservateur à proposer une loi à la Chambre des communes afin que seuls les individus puissent contribuer à la caisse d'un parti politique pour un montant maximum annuel de \$5,000. Afin de compenser le manque à gagner du financement en provenance des compagnies ou d'autres associations, chaque parti reconnu selon les dispositions de la loi électorale canadienne recevrait l'équivalent de un dollar pour chacun des votes obtenus lors du dernier scrutin.

Si une telle législation était adoptée, cela permettrait aux grandes formations politiques de renforcer leur base sur le terrain en impliquant davantage les membres dans cette vaste opération pour recueillir des fonds. Ce qui était devenu rapidement une marque de commerce du PQ avant que la crise idéologique n'ébranle son membership.

Le Parti libéral du Québec, pour sa part, avait été assez souple pour se recycler rapidement en faisant de ses campagnes de financement populaire des succès retentissants.

De l'aveu même de M. Gérin, les gens qui sont les plus durs à convaincre au sein du Parti conservateur sont les responsables du Fonds PC Canada qui assurent actuellement la collecte des contributions à travers le pays. Ce qui donne à cet établissement la main haute sur le parti, une situation déplorée par plusieurs et qui a causé bien des problèmes par le passé, surtout au Québec, qui pendant des années a été le parent pauvre des tories.

La réticence de ces mandarins de la finance conservatrice peut s'expliquer par le fait qu'en 1984, le PC a recueilli assez facilement \$21 millions au Canada, soit plus que le Parti libéral du Canada et le Nouveau parti démocratique réunis.

On ne peut qu'encourager le député François Gérin à poursuivre la campagne qu'il a entreprise pour permettre aux partis d'avoir les coudées franches, du moins en apparence, face aux grands de ce monde.

Jacques BOUCHARD



(Droits réservés)



Jean-Guy Dubuc

Plus de médecins mais moins de soins

Soupir de soulagement dans la région de Saint-Hyacinthe: les médecins omnipraticiens de l'hôpital Honoré-Mercier ont accepté de reprendre normalement le travail à la suite d'une légère compensation que leur a offerte le gouvernement de Québec. Ils sont loin d'être entièrement satisfaits du règlement; mais au moins pour un moment, l'urgence est libérée et la vie continue normalement.

Mais il est évident que le problème est loin d'être réglé et qu'il risque fort de réapparaître ailleurs bientôt. À Sept-Îles, peut-être, où les médecins, comme tous ceux de la Côte-Nord, doivent travailler plus fort que tous leurs collègues du Québec: une moyenne de 49,39 heures par semaine chez les omnipraticiens, comparativement à 39,95 heures pour ceux de Montréal. Et pire encore: 52,03 heures chez les spécialistes contre 38,62 heures pour ceux de Montréal. Ça gronde, évidemment.

Pourquoi? Pour bien des raisons que pointe du doigt une étude réalisée par le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé de l'Université de Montréal. Même si les statistiques risquent toujours de paraître arides, elles demeurent souvent les

meilleures interprètes de la réalité.

Par exemple, concernant le départ des médecins qui ont fait leurs études dans les universités du Québec. Les chiffres indiquent que le tiers des médecins spécialistes qui ont fait leurs études au Québec pratiquent maintenant la médecine en dehors du Québec. Ce qui, évidemment, coûte cher à une population qui n'en profite que très peu. On sait que l'État paie \$100 000 pour préparer un seul médecin, lequel, même s'il est étranger, ne paie qu'une infime partie de ce montant. Celui qui demeure ici offre un service à la société et remet une partie de cette aide en taxes. Mais les autres?

Pourquoi sont-ils partis? Voilà une bonne question à laquelle il faudrait répondre sérieusement, même si on possède déjà un certain nombre d'indices, dont certains sont nobles et d'autres moins. Car s'il en est qui partent pour des régions éloignées avec l'intention de servir une population qu'ils ont laissée ou qu'ils savent délaissée, d'autres choisissent l'Ontario ou les États-Unis à cause des meilleurs salaires qu'ils peuvent y toucher.

Ce qui n'améliore pas la si-

tuation du Québec. D'autant plus que les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein de la profession médicale, qu'elles sont présentement en majorité dans les salles de cours et qu'elles accordent moins d'heures au travail professionnel que leurs collègues masculins. Et que ces mêmes médecins ont choisi, eux aussi, de travailler moins d'heures qu'il y a 10 ou 20 ans. Ce qui signifie que, même si le nombre de médecins augmente tout en étant au service d'une population stable, le service médical s'appauvrit. Le Québec offre un système d'assurance santé assez exceptionnel; mais les Québécois ont de plus en plus de mal à se faire soigner.

Le gouvernement est conscient du problème: la règle qui pénalise les jeunes diplômés qui refusent d'aller travailler dans les régions éloignées a marqué une volonté en ce sens. Mais il ne semble pas que les résultats soient adéquats: ceux qui subsistent les effets de cette mesure parce qu'ils sont dans la région de Montréal sans pourtant être vraiment (par exemple, à Saint-Hyacinthe) se considèrent injustement traités.

Les solutions sont évidemment complexes: ce n'est pas que le manque de médecins qui

explique les situations dramatiques que connaissent certaines salles d'urgence.

Quand le docteur Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins, demande au gouvernement d'ouvrir 50 nouveaux postes de spécialisation pour les médecins, il a probablement raison: rapidement, il faut répondre à la pénurie manifeste dont souffrent les hôpitaux de centres éloignés de Montréal. Les malades de ces régions méritent de profiter de soins égaux à ceux dont profitent les Montréalais: ils en paient le même prix.

Mais à long terme, la seconde proposition du Dr Roy est encore plus valable: la formation d'une table de concertation sur la main-d'oeuvre médicale s'avère nécessaire.

Pourquoi? Parce que la profession est aussi essentielle que mal portée, aussi coûteuse pour l'État que rémunératrice pour ses membres, aussi complexe dans son évolution que décrite par un peu tout le monde. Chaque malade aime bien «son» médecin; mais l'ensemble est jugé sévèrement dès qu'une personne se sent assez en bonne santé pour se dire indépendante et libre...



Marcel Adam

Drapeau peut-il choisir à l'extérieur son successeur?

L'accident dont a été victime le maire Drapeau à la mi-décembre encourage à penser qu'il pourrait bien cette fois accrocher son collier de premier magistrat de Montréal.

Il a 70 ans et il est au surplus hypothéqué par les séquelles de l'attaque cérébro-vasculaire dont il fut victime il y a quatre ans. Advenant qu'il se remette totalement de sa fracture dorsale, retrouvera-t-il assez tôt ses forces et sa mobilité pour pouvoir faire face à l'échéance électorale de l'automne prochain?

Quelqu'un de l'entourage du maire confiait l'autre jour à un journaliste que M. Drapeau fera connaître beaucoup plus tôt que d'habitude sa décision quant à son avenir politique.

Pourquoi? Certains pensent qu'il voudrait mettre fin aux spéculations sur sa retraite prochaine en annonçant son intention de poser encore une fois sa candidature.

(Ce qui ne me surprendrait

pas. Je ne vois pas M. Drapeau se retirer pour jardiner aussi longtemps qu'il sera lucide et capable de se déplacer.)

D'autres croient au contraire qu'il voudrait annoncer son retrait de la vie politique assez tôt pour permettre le choix d'un successeur avant le début de la campagne électorale.

Mais ce ne sont là que des conjectures.

Une seule chose est certaine: tôt ou tard M. Drapeau devra lui aussi tirer sa révérence et laisser la place à un successeur.

Depuis un couple d'années plusieurs noms ont été mentionnés comme successeurs possibles de M. Drapeau à la tête du Parti civique de Montréal. À part Yvon Lamarre (président du comité exécutif), perçu par beaucoup comme l'héritier naturel, et Pierre Lorange (membre du comité exécutif), à qui on prête des ambitions, toutes les autres personnes mentionnées par la rumeur publique sont des outsiders.

Peut-être s'imagine-t-on qu'il en est du PCM comme des autres partis, dont certains ont à l'occasion fait un chef d'un simple membre, ou encore d'une personne devenue membre en même temps que candidate à sa direction.

On n'entre pas au PCM et on n'y devient pas chef comme dans les autres partis.

Règle générale les partis politiques sont ouverts: n'importe quel citoyen peut y adhérer s'il en éprouve les objectifs et remplit certaines conditions. Les simples membres de tels partis peuvent participer directement ou indirectement au choix du chef et même aspirer à en prendre la direction.

Mais le Parti civique est très différent. Il n'a d'autres membres que les conseillers élus sous sa bannière. Aucun citoyen ordinaire ne peut adhérer à ce parti; seuls peuvent en devenir membres ceux et celles que Jean Drapeau a appelés et qui ont réussi à se faire élire au Conseil municipal. Le PCM est

en quelque sorte un club politique sélect formé exclusivement d'élus.

Par contre, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) est un parti normal, composé d'élus et de simples membres. Lorsque Jean Doré fut élu à sa direction il était membre du parti mais non du caucus.

La rumeur veut que M. Drapeau se cherche un successeur en dehors de son parti, c'est-à-dire de son caucus. Je n'en sais rien. Si c'est vrai, je ne vois pas comment M. Drapeau pourrait atteindre son but autrement qu'en commençant d'abord par faire élire son dauphin au Conseil. Or, comme nous sommes à seulement huit ou neuf mois des élections, cette démarche est exclue.

Si M. Drapeau décidait de ne pas se représenter, j'imagine mal que son successeur puisse être choisi ailleurs qu'au sein du caucus par cooptation. Exactement comme on le faisait jadis dans les vieux partis.

LIBRE OPINION

Les tigres de la colère et les chevaux du savoir

Vice-président du syndicat des journalistes de Télé-Métropole, l'auteur est responsable de l'information étrangère au journal télévisé de T.M. et du réseau TVA.

Le congrès spécial de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec sur la vente de Télé-Métropole à Power le samedi 22 février n'a finalement attiré qu'une soixantaine d'adhérents-votants sur un millier mais il n'en constitue pas moins une étape importante.

Jean-Pierre RICHARD

Lorsque la délégation du syndicat des journalistes de Télé-Métropole s'est présentée au congrès, elle ne s'attendait certes pas à renverser le comité exécutif de la Fédération dans le vote sur la résolution disant non à Power. Non mais pour certains d'entre nous, c'est l'état des esprits qui demeurera le trait dominant de cette journée de discussion clôturée par un vote.

Il était curieux, 25 ans après le début de la Révolution tranquille comme 25 ans après la fondation de TM, de voir les certitudes et les nébulosités des années soixante et soixante-dix constituer le substrat de discours officiels sans provoquer d'étonnement dans les rangs de cette majorité elle-même curieusement constituée.

Il y avait là des nationalistes déçus chez qui l'on voyait poindre des «doctrinaires de la démocratie»; des gens qui croyaient que le secteur public est d'une pureté neutre, genre propre comme Hydro-Québec; d'autres que le secteur parapublic est d'une pureté active, comme une bonne lessive; d'autres que le secteur privé est d'une impureté nocive de tous les instants; d'autres, enfin, qui formaient la majorité et qui croyaient qu'il suffisait de dire non.

C'était «soft-spoken» comme un bon discours petit-bourgeois des années 60 et 70, genre animateur qui connaît son monde. De toutes façons, dire non à Power et oublier que Télé-Métropole existe, c'est une vieille habitude chez les nantis de la Révolution tranquille, c'est comme cracher sur un cure pour un anticlérical. Durant tout le congrès, j'ai machonné les vers de William Blake:

The tigers of wrath are wiser than the horses of instruction vers admirables tirés des «Proverbes de l'enfer» et que Gide traduit par «Les tigres de la colère sont plus sages que les chevaux du savoir».

Parce qu'ils ont trop mangé depuis vingt ans, les chevaux du savoir sont fatigués et fuient les idées neuves et oublient que la

Révolution tranquille fut un temps d'espoirs, de projets, de discussions mais surtout un temps de colère. Colère devant le mépris des anglophones, colère devant nos propres retards.

Les maîtres de la Révolution tranquille hériteront de Duplessis un Québec sans dettes et surtout d'une population jeune. Lesage pouvait dépenser et emprunter. La génération de la guerre — la mienne et qui dominait au congrès de samedi — avait vingt ans alors et ses réclamations furent vite satisfaites. Après avoir été élevés dans des familles encore nombreuses par des parents frugaux, nos vingtaines furent choyées. A la Révolution tranquille succéderait Vatican II, Mai 68, Woodstock, la pilule, les cheveux longs, les fleurs et l'université presque gratuite et, surtout, des emplois en masse. Toute une génération — et malheureusement c'est la plus nombreuse de notre histoire — crut que la vie était facile pour tous comme elle l'était soudainement devenue pour eux.

Cette génération s'engouffra dans les services qu'on créait pour un peuple demeuré dans des bureaux et des usines où les propriétaires étaient encore majoritairement anglophones. Assoupiés dans leurs emplois protégés des services, les nantis de la Révolution tranquille abandonnaient le peuple à un sort matériel rendu supportable et considérable comme suspects les Québécois qui étaient allés dans les affaires.

Paul Desmarais le premier était suspect qu'offrait à une élite demeurée créative dans ses «abris» l'image du Père qui réussit «au dehors» et qui renvoie les nantis des services à la morosité inhérente aux contradictions non résolues, celles qui naissent inévitablement dans les lieux qui échappent aux lois du marché et à la réalité des prix.

Dans les années soixante, la discussion était l'antichambre du pouvoir de décider, de construire, donc de dépenser. Des groupes infimes disaient non à un projet et il était stoppé, disaient oui et un autre était autorisé.

Ce temps n'est plus. Le Québec est construit, sa population n'augmente plus. Il faut gérer le patrimoine avec sagesse, avec justice sauvegarder les acquis, notamment dans le domaine social, et passer à l'étape de croissance suivante en espérant qu'il y en aura une.

Le premier des acquis est évidemment la démocratie parlementaire vécue par un peuple instruit qui achève son apprentissage de la vie urbaine. Si les acquis prennent la forme de services hérités de la Révolution tranquille et de sa foulée, il en est d'autres qui sont tout aussi précie-

ux et ce sont les entreprises. Or, Télé-Métropole est une entreprise et c'était de son sort qu'il s'agissait en partie samedi. On en a peu parlé. Les entreprises intéressent peu les pensionnés de la Révolution tranquille. Si la démocratie doit être vécue, elle le sera autant dans les entreprises que dans les services et les parlements. La taille des entreprises à cet égard compte peu, ce qui compte c'est l'esprit de ceux qui y travaillent.

Au cours de la dernière génération, notre peuple a créé ou accru la taille de cinq réseaux: trois de services, l'Etat provincial québécois, la Caisse de dépôt et le mouvement coopératif Desjardins; et deux grands réseaux d'entreprises: Hydro-Québec et Power. Ce sont cinq géants dont l'ombre couvre le dos de notre peuple. La démocratie, c'est un jeu et une lutte entre eux, nous et le monde extérieur. On ne les renvoie pas dans le néant par un vote, c'est l'étoffe même du pays.

Samedi, il s'agissait du sort d'une entreprise qui, pour passer à la deuxième génération, doit changer de main. C'est la loi des générations et rien n'est plus concret que la filiation. On a préféré oublier le sort de TM plutôt que de le trancher. Parce que la vente de TM à Power peut constituer un danger pour la liberté, nos nantis moroses se sont réfugiés dans des prudences de rentiers. De là, les nébulosités qui pesaient sur ce congrès dont le seul objet était de dire non.

La majorité voulait des assurances et s'en est fabriquée une que seuls pouvaient inventer des gens coupés du réel. Il est connu que, pour acheter TM, il faut remplir trois conditions: a) avoir cent millions; b) avoir le savoir-faire dans le domaine; et, c) avoir la volonté d'agir... dans TM. La FPJQ a dit à Paul Desmarais: «Vendez La Presse et vous pourrez avoir TM». On dit qu'il l'a déjà fait en secret et que, pour avoir le quotidien de la rue Saint-Jacques, il faut remplir trois conditions... Cela s'appelle la composition en abîme et je vous renvoie à la boîte de «Cracker Jack» où sur la boîte un petit marin tient une boîte de «Craker Jack» sur laquelle il y a un petit marin... un peu plus petit que le premier...

Le désarroi a succédé au souvenir des espoirs de nos vingt ans et plutôt que de voir les choses en face, l'établissement de la FPJQ a filé dans les nuages.

Un jour, quelques-uns des ministres se plaignaient à de Gaulle des nébulosités de Malraux au conseil des ministres. Le général réfléchit et leur dit: «Malraux... des nuages... oui... des nuages... et parfois quelques éclairs». Samedi, il manquait l'éclair des idées neuves.

Il faut garder Katimavik

L'an dernier, année internationale de la jeunesse, le gouvernement conservateur nous a promis, à nous, les jeunes, de nous aider à mieux nous affirmer, de nous laisser une plus grande place dans la société. Mais voilà: il annonce qu'il va supprimer le programme Katimavik; il vient encore de nous enlever une chance de nous former et de nous prendre en main. Car Katimavik fait de nous des gens responsables.

Le gouvernement prétend que Katimavik coûte trop cher pour les emplois qu'il crée. C'est vrai: ça coûte 9500\$ pour 9 mois... Un cadet, lui, coûte le double; un pensionnier, trois fois plus. Moins on est responsable, plus lourde est la facture! C'est facile à comprendre: les conservateurs veulent des jeunes irresponsables, dépendants et soumis; ceux qui sont capables, on va les sous-payer. Si Katimavik est supprimé, le même argent va aller à des projets d'emplois temporaires, peut-être plus nombreux, mais sans implication sociale, et qui débouchent encore sur le chômage.

Il faut garder Katimavik. On y est en groupe pour aider des vieux, travailler dans des garderies, faire des aménagements forestiers, etc., tout en apprenant à connaître la langue et la mentalité d'autres jeunes Canadiens. On vit dans des communautés modestes, environnement qui nous convient, et on se prépare à mieux se défendre dans la vie, à s'affirmer en travaillant, à bâtir l'avenir: le nôtre et aussi le vôtre, vous les moins jeunes, quand vous serez à la retraite.

Faut-il donc, encore une fois, que le peu de pouvoir des jeunes à s'affirmer passe entre les mains gratuites du gouvernement? Il va nous caser pour garder la main-d'oeuvre à bon marché et diminuer ses statistiques gênantes.

Une annonce confirmant que le gouvernement ne comprend rien aux jeunes. Et pourquoi fait-il toujours changer les choses quand elles vont bien? Voilà comment on provoque chez nous la démission et l'écoulement. Et ça, ça risque de coûter bien plus cher.

Bastien CHOUINARD Montréal

À la faculté de théologie

«Comment cacher une lampe allumée sous le lit?» C'est ce qui nous revient à la mémoire d'évangile lorsque vous passez une journée avec des étudiants de la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Ceux-ci, celles-ci, fêtaient le carnaval récemment.

Celles-ci parce que plus de la moitié des 1.000 étudiants sont des femmes. Il y avait en effet des femmes qui jouaient au ballon-balaï avec des jeunes hommes au grand séminaire. A la veille de la rencontre des évêques les ler et 2 mars où ceux-ci poursuivront leurs travaux sur la présence des femmes dans l'Eglise, je leur souhaite tout simplement de rencontrer une femme comme la responsable de la vie étudiante en théologie.

Mais laissons cette présence féminine qui fait partie des hasards structurés ou prophétiques de la vie en Eglise dont l'histoire aura l'occasion de reparler, et rappelons quelques événements de cette journée de fête étudiante en théologie. Il y a plein de femmes dynamiques, audacieuses et humbles dans l'Eglise.

Après le sport en plein air, il y a eu l'élection d'une duchesse et d'un duc en théologie. L'élection s'est faite par tirage favorisant l'accumulation de votes. En remerciant toutes ses fans, le duc Daniel Poulin a lancé que ce choix n'était pas le fait du hasard. Il a raison, le hasard n'existe pas en théologie et partout ailleurs où la foi s'organise. Il suffit d'y passer une journée pour s'apercevoir rapidement que l'amitié fait seule le trait d'union entre les événements, une amitié qui a sa base discrète mais infrangible en Jésus-Christ.

Sont venus se joindre aux étudiants de théologie un groupe de jeunes (l'ADS), accompagné d'un prêtre fort sympathique, qui ont dansé et fêté d'une manière nouvelle. Comment la décrire? Il faudrait donner la parole à ces 1.000 étudiants en théologie, à ces jeunes «joyeuxsards» actifs de la foi. (...)

Yvon LAVOIE Montréal

Rectificatif

Dans un document intitulé «Haiti: au-delà du visible», publié en Tribune libre, le vendredi 21 février, sous la signature de M. Lucien Bonnet, un paragraphe pu dérouter les lecteurs, quelques mots ayant malencontreusement sauté ce qui a tronqué le sens.

Le texte aurait dû se lire comme suit:

Cette constatation paraît d'une manière plus évidente encore dans le domaine des sciences dites exactes qu'est l'optique. En effet, dès que l'on aborde cette discipline scientifique qui concerne l'étude de la lumière sous toutes ses formes, on se bute immédiatement à des ambiguïtés, à des imprécisions, à des interprétations équivoques ou fantaisistes, voire même contradictoires.

Musée des Beaux-Arts: le départ du directeur

L'annonce récente par M. Alexandre Gaudier de ne pas renouveler son contrat à la direction du Musée des Beaux-Arts de Montréal et les raisons invoquées à ce départ est un moment idéal de réflexion sur le type de relations qui devrait exister entre le conseil d'administration et le directeur du Musée des Beaux-Arts.

Les tensions qui peuvent exister entre le conseil d'administration et son directeur ne sont pas propres au Musée des Beaux-Arts. Ce problème figure parmi les plus fréquents auxquels font face les organismes culturels et en particulier les musées, au point qu'apparaissent comme des exceptions les musées où les relations sont harmonieuses. Qu'est-ce qui ne va pas?

Les malaises qu'on peut le plus fréquemment déceler entre le conseil d'administration et son directeur proviennent notamment d'une divergence dans la perception des fonctions respectives quant à la gestion de l'organisme. Il en résulte souvent un empêtement des actions de l'un sur les actions de l'autre entraînant à la longue des frustrations qui dégénèrent presque inévitablement en conflit. Le but commun aux deux parties, qui est la mission de l'organisme, est mis en péril et le conflit aboutit presque inévitablement au départ du directeur (volontaire ou non).

Conscient que ce problème préoccupe plusieurs de ses membres, la Société des musées québécois tenait en avril 1983 un important colloque sur cette question.

Il n'existe pourtant pas de règle absolue permettant le partage des responsabilités entre le conseil d'administration et son directeur; les lois des compagnies québécoises et canadiennes spécifient bien que toute la responsabilité générale de la gestion de l'organisme repose sur le conseil d'administration mais ne président pas si le conseil d'administration doit exercer ses responsabilités ou s'il en est seulement redevable devant la Loi.

Du côté des sciences de l'administration, le conseil d'administration a été l'objet de nombreuses observations et quantité de publications traitent de son rôle

et de l'organisme; on remarque toutefois qu'il n'existe pas d'accord universel sur un modèle unique du rôle d'un conseil d'administration. Au contraire, plusieurs modèles ont été identifiés en pratique et dans la conception que se font les administrateurs eux-mêmes de leur rôle. La réalité est donc multiple et soumise au jeu de facteurs variant d'un organisme à l'autre (comme la participation plus ou moins grande du membership, la personnalité des individus, les traditions, les idéologies en présence, l'influence des organismes externes dispensateurs de ressources, etc.).

En l'absence de règle permettant ce partage des responsabilités, il est peut-être utile de s'interroger, qu'au-delà des problèmes structurels, il existe peut-être une carence sur le plan des relations humaines.

Et si le danger de conflit résidait, non pas dans le partage des responsabilités, mais plutôt dans l'approche de chacun des acteurs vis-à-vis ce partage, dans une attitude qui cache le plus souvent la volonté de puissance des individus en cause?

Certes, il est bien sûr important que les partenaires s'entendent sur leurs rôles respectifs, mais un des moyens pour y arriver ne serait-il pas d'adopter une attitude de dialogue, c'est-à-dire, d'introduire patiemment les occasions où il y a ambiguïté sur ce partage des responsabilités?

Une médecine préventive serait de tenir périodiquement, et principalement à la suite de la nomination des membres du conseil d'administration, des sessions de discussions et de réflexions autour du thème des rôles du directeur et du conseil d'administration. Ce serait là, par ailleurs, une excellente occasion d'initier les nouveaux membres du conseil d'administration aux rôles qu'ils devront jouer au sein de l'organisme.

De toute évidence, avant de procéder au choix du successeur de M. Gaudier, il y aurait donc lieu de s'interroger sur le rôle réel du conseil d'administration, celui du directeur et surtout, du type de relation qui devrait exister entre ces deux instances.

Rouol DESMEULES Charlesbourg

Montréal est un village et le restera tant que l'esprit étroit de ses habitants en fera l'accès aux étrangers.

Pourquoi juger de la valeur des gens d'après leur acte de naissance? A Paris, à New York, les portes sont ouvertes à la qualité, non à l'origine.

M. Gaudier est intelligent, a

des idées et le charme pour les vendre. Nous perdrons un homme de grande valeur.

Restons entre nous, c'est tellement plus facile et ça n'égrotte pas les complexes d'infériorité!

Merci à M. Gaudier pour la rafraîchissante année qu'il a donnée à Montréal.

L. TESSIER Montréal

Montréal et les arts

Lettre adressée à M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la ville de Montréal.

Compte tenu qu'en 1984-85, la ville de Montréal, par le Conseil des arts de la Communauté urbaine, a versé \$825 000 à 28 organismes qui, en retour, lui ont remis \$1 050 000 en taxes d'amusement, comment osez-vous déclarer sérieusement que la ville subventionne les activités culturelles?

En réalité, par cette taxe (qui n'existe qu'à Montréal), c'est la culture qui finance la métropole, à raison de \$225 000 par an. (Source: Conférence canadienne des arts, section du Québec.)

Alors que le Conseil des arts va fêter ses 30 ans, le 3 mars prochain, c'est le genre de faits qu'il faut souligner, tout en se rappelant que cette année en est une d'élections à Montréal.

Michel VAIS Outremont

Les exilés haïtiens

On estime généralement à 100 000 le nombre d'Haïtiens vivant à l'étranger. Combien souhaitent-ils maintenant retourner dans leur pays? Les déclarations faites ici et là au moment de la chute de Duvalier donnent l'impression que nous sommes tous prêts à rentrer en Haïti. Sans doute le souhaitons-nous tous. Mais il est certain que, pour un bon nombre, cela ne restera malheureusement qu'un souhait.

Des contraintes familiales, professionnelles, économiques obligeront quantité d'Haïtiens à accepter définitivement leur sort d'émigrés. Ce qui, d'ailleurs, ne les empêchera pas d'aider Haïti par différents moyens. Serons-nous 100 000 ou 50 000 à prendre le chemin du retour? Même si nous n'étions que 10 000, cela ne saurait se faire sans planification, à cause de la fragilité des infrastructures du pays.

Toute Haïtienne, tout Haïtien a le droit de rentrer librement dans son pays. Ce droit doit être respecté, tout en tenant compte de la capacité d'accueil du pays. J'ai quelques suggestions à faire à ce sujet. Elles peuvent contribuer à alimenter la réflexion commune pour qu'on en arrive à des solutions humaines, justes et réalistes.

1— Dans l'immédiat, Haïti devrait accueillir les Haïtiens vivant à l'étranger sans statut. Ces compatriotes vivent dans une misère différente de celle qu'ils ont connue en Haïti, mais qui leur est extrêmement pénible. Il faudrait sans doute accorder une attention particulière aux Haïtiens qui sont en République Dominicaine.

2— Les Haïtiens vivant légalement à l'étranger devraient pouvoir aller «faire un tour» de quelques semaines (trois? quatre? six?) en Haïti, sans aucune tracasserie. Cependant, à moins de démontrer qu'ils ont obtenu un emploi en Haïti, ou bien qu'ils vont y travailler à leur compte, ou encore qu'ils peuvent y vivre de leurs rentes, ces Haïtiens devront accepter de revenir à leur pays d'accueil, en attendant un plan

de rapatriement à être présenté par le futur gouvernement élu d'Haïti.

3— Les compatriotes qui veulent solliciter un mandat du peuple à la prochaine campagne électorale ou comptent y participer comme des «travailleurs d'élections» devraient être identifiés par leur parti respectif. Nonobstant le paragraphe précédent, ces Haïtiens seraient autorisés à s'installer au pays avant la date fixée pour le début de la campagne électorale. Six mois avant? Trois mois avant? Ce serait à convenir entre les représentants des partis en lice et le gouvernement provisoire.

Lors des élections, les Haïtiens encore à l'étranger devraient pouvoir exercer leur droit de vote dans les consulats ou ambassades d'Haïti.

4— Le gouvernement élu présenterait aussitôt que possible un plan de rapatriement général, faisant particulièrement appel à celles et ceux dont le métier ou la profession correspond aux multiples besoins du pays.

La planification du retour atténuerait l'acuité des problèmes, mais ne les supprimerait pas automatiquement. Dans le seul domaine du logement, par exemple, il est facile d'imaginer les complications auxquelles il va falloir faire face. Le retour des Haïtiens ne pourrait-il devenir un domaine particulier de collaboration pour l'aide internationale? Dans la mesure où l'aide peut parfois être désintéressée, les pays amis devraient comprendre qu'il est primordial d'aider Haïti à avoir rapidement à sa disposition le bassin supplémentaire (il y en a déjà un, à l'intérieur) de ressources humaines qui sera constitué par le retour des exilés. Avec de telles ressources, le pays pourra entreprendre son développement selon ses besoins et ses priorités.

Je parle que, tous ensemble, nous arriverons à faire de notre pays bien mieux que la Taïwan des Antilles planifiée par d'autres.

Emmanuel Michel Mont-Laurier

Loi à laquelle personne n'échappe

La loi sur la Curatelle publique est en vigueur au Québec depuis 1945. Elle vise à protéger les biens et la personne de tout citoyen devenu incompétent. Elle s'applique sans distinction quant à l'origine de l'incompétence, quant à l'ampleur de la fortune, quant à l'honnêteté des familles.

La Curatelle publique en 1986 a juridiction sur les biens et les personnes de 13.000 (et plus) Québécois. Ils sont:

- fous, séniles, confus, comateux, ou autres malades;
- millionnaires ou bénéficiaires du Bien-être social (BES);
- abandonnés ou entourés d'une famille dévouée;
- à l'abri ou en proie à une exploitation frauduleuse;
- protégés ou pas par une procuration générale (Power of Attorney) et par une curatelle privée.

Nous sommes tous concernés par cette loi qui est très mal faite.

Plusieurs familles d'administrés la critiquent furieusement, se

plaignant d'être lésés dans l'exercice de leurs droits.

Certains travailleurs sociaux l'interprètent mal, croyant à tort qu'un certificat d'incompétence signifie un placement forcé et chronique du patient.

De nombreux médecins, psychiatres y compris, traitent cette loi avec mépris et en nient quasiment l'existence. Pourtant, tout médecin a l'obligation légale et professionnelle d'évaluer la compétence de chaque patient, d'obtenir des consentements éclairés, d'initier les procédures de protection du malade incompétent.

Même des notaires avouent de manière embarrassante être surpris et peu préparés à conseiller leurs clients à ce sujet.

Tous s'accordent sur le bien-fondé de l'esprit de cette loi: une société civilisée offre protection à ses membres démunis.

Le patient incompétent ne peut se défendre et protéger son meilleur intérêt lors de transactions financières et lors de consentement à des interventions médico-chirurgicales à conséquences

complexes. Un représentant doit réfléchir et décider en son nom.

A noter qu'un citoyen qui du temps de sa compétence a prévu une procuration générale perd ce privilège lorsqu'il tombe incompétent. Seul un curateur privé élu par un conseil de famille, sous acte notarié, est en mesure de signer au nom du citoyen incompétent.

Le débat s'échauffe lorsque ce curateur privé voit que son exercice n'est justement pas privé à 100%. Le curateur privé est en effet surveillé ou dirigé par la curatelle publique.

Malgré son esprit bien fondé, l'application de cette loi demeure farcie d'embûches: le patient a souvent jura de protection certes, mais pas sans inconvénients.

L'institution de la curatelle publique voit son administration s'alourdir et risque de s'enlisier. Elle intervient souvent avec des délais inadmissibles et entraîne des frais additionnels. Elle manque parfois de sympathie et ne promet pas à tout coup un accueil personnalisé, chaleureux.

Le corps médical, ambivalent face à toute cette affaire, n'échappe pas à l'atmosphère litigieuse qui s'y rattache. Les médias d'information (Le Point, Radio-Canada, 16 déc. 1985) ont rapporté déjà ce mini-scandale. Les médecins qui respectent la loi et initient les procédures de curatelle sont perçus comme mouchards, agents dénonciateurs. Leurs collègues qui n'appliquent pas la loi et ainsi l'enfreignent ne paraissent pas pour autant au-dessus de tout soupçon.

La loi sur la curatelle se bute à des problèmes complexes qui se défient des solutions simplistes.

Dans le cadre de la refonte du code civil, cette loi fait actuellement l'objet d'une révision déjà en deuxième (2^e) lecture. Malgré l'effort des autorités impliquées, l'ignorance du public et du corps médical dure.

N'étant pas juriste mais psychiatre consultant, j'ai écrit ce texte dans un but d'information du public.

La médisance frappe trop souvent la relation médecin-malade: l'application maladroite de la loi sur la Curatelle publique en est un bel exemple.

Ghislaine SAVARD, m.d. psychiatre consultant Hôpital neurologique de Montréal

N.B.:

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire fidèlement leur nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible, adressez vos lettres à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4200, six, Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courtier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Apart de retour garanti.

ABONNEMENT 285-6911	ANNONCES CLASSÉES
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h.	Commandes ou corrections 285-7111
RÉDACTION 285-7070	lundi ou vendredi de 8h à 17h.
PROMOTION 285-7100	GRANDES ANNONCES
COMPTABILITÉ	Détailants 285-7202
Grandes annonces 285-6892	National, Télé-Presse 285-7306
Annonces classées 285-6900	Vacances, Voyages 285-7265
	Carrières et professions, formations 285-7320

LE SECOND BUDGET WILSON

Ottawa simplifie les impôts des sociétés, pour mieux les hausser

■ OTTAWA — Faisant suite à un document d'étude publié en mai dernier, le ministre Wilson a pris une série de mesures pour simplifier le régime fiscal des entreprises privées.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Dans un premier temps, M. Wilson annonce plusieurs baisses d'impôts. Le taux d'imposition des sociétés sera réduit sur une période de trois ans, à compter du premier juillet 1987. En 1989, le taux de base de l'impôt fédéral aura été ramené de 36 à 33 p. cent des bénéfices.

Le taux d'imposition pour les sociétés manufacturières sera abaissé davantage pour tomber de 30 à 26 p. cent. Le taux fédéral d'imposition des petites entreprises descendra de 15 à 13 p. cent.

Dans un second temps, certains avantages fiscaux sont supprimés. La déduction de trois p. cent relative aux inventaires a été éliminée à compter d'hier. De son côté, le crédit général d'impôt à l'investissement sera éliminé graduellement à compter de l'an prochain.

L'effet net de ces dispositions se traduira toutefois par des revenus supplémentaires pour le

fisc. La hausse se chiffre à \$765 millions pour les trois prochaines années fiscales. Pour l'exercice financier 1986-87, qui débute le premier avril prochain, les sociétés paieront \$380 millions de plus d'impôts directs.

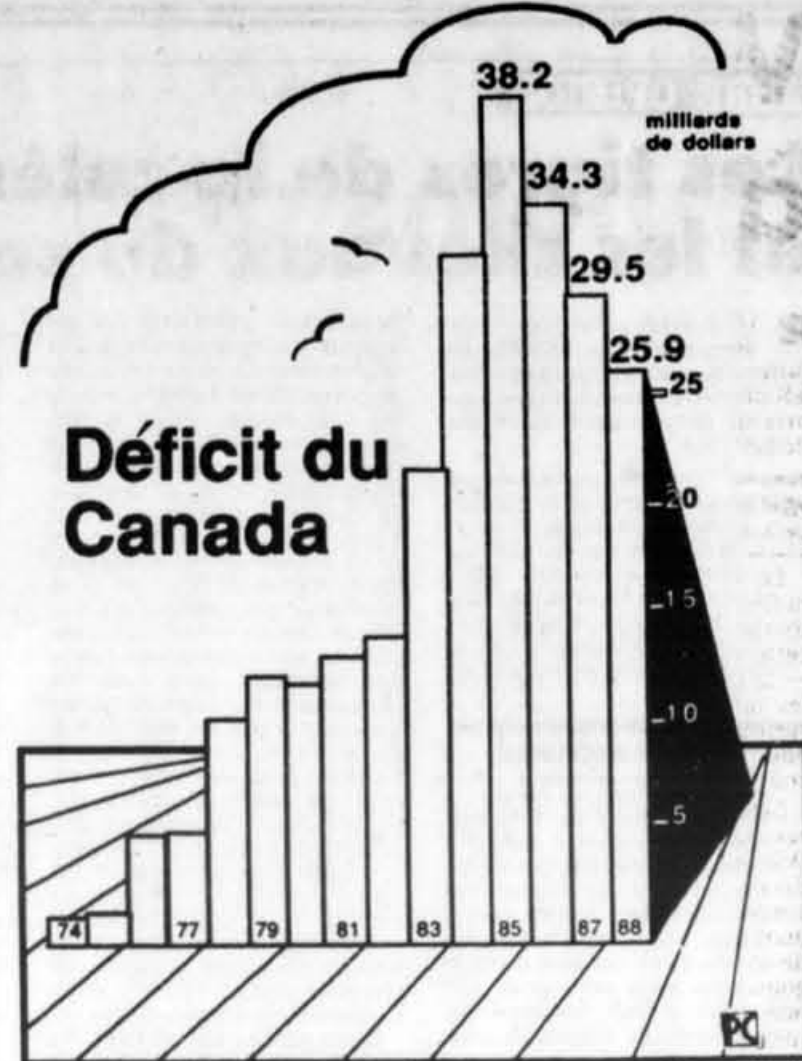
Le ministre Wilson a annoncé aussi que le crédit d'impôt à l'investissement pour les régions de la Gaspésie et de l'Atlantique sera maintenu. De même, le crédit d'impôt spécial pour les projets manufacturiers dans les régions désignées sera prolongé mais à un taux réduit de 40 p. cent.

Pour les petites et moyennes entreprises, l'impôt de 12,5 p.

cent sur les dividendes versés sera aboli à compter du premier janvier 1987.

Les privilèges fiscaux consentis aux sociétés en commandite et aux commanditaires seront moins généreux. Les nouvelles règles limiteront les crédits d'impôts et les pertes réclamées par les commanditaires à la fraction du risque réel de leur investissement.

Pour le ministre Wilson, toutes ces mesures constituent la première phase de la vaste réforme de la fiscalité des entreprises. Il a indiqué hier qu'un autre document d'analyse sera publié à la fin de cette année.



Évolution du déficit fédéral à partir de 1974 jusqu'à 1988, selon les prévisions faites hier par M. Wilson.

L'Opposition : un budget mesquin, injuste et simpliste

■ OTTAWA (PC) — Le budget Wilson est mesquin, injuste et simpliste parce qu'il frappe d'abord et avant tout les ménages à revenu moyen.

C'est ce qu'ont déploré en choeur les chefs des deux partis de l'opposition et leurs critiques financiers, tandis que les milieux d'affaires ont en général bien accueilli la réduction du

déficit promise dans le deuxième budget conservateur.

Le chef du Parti libéral John Turner a qualifié le budget du ministre des Finances Michael Wilson de « mesquin ».

« Au lieu de faire partager le fardeau, le budget le concentre sur les familles à revenu modeste, c'est injuste », a-t-il déclaré.

« Il frappe les familles ordinaires de plein fouet une fois de plus », a renchéri le chef néo-démocrate Ed Broadbent.

Qualifiant le budget de « fiasco », il a souligné que le ministre des Finances n'avait « même pas essayé d'être juste ».

Les critiques libéraux en matière de finance, Raymond Gar-

neau et Donald Johnston, ont particulièrement déploré le manque d'imagination des mesures du ministre Wilson.

AUTOUR DU BUDGET

Montréal et Vancouver auront chacune leur centre bancaire

OTTAWA — Montréal et Vancouver auront finalement chacune leur centre bancaire international, mais Toronto, qui réclamait également un tel privilège, devra rester sur sa faim.

Ce sont les milieux d'affaires montréalais qui ont, les premiers, eu l'idée de créer un centre bancaire au Canada. Le projet consiste simplement à accorder des avantages fiscaux aux institutions financières actives sur le plan international, de façon à augmenter le volume d'activité bancaire. Pour que cela fonctionne, il faut évidemment qu'Ottawa donne sa bénédiction.

Or, Montréal n'était plus la seule sur les rangs, puisque Toronto et Vancouver ont été promptes à reprendre l'idée.

Ottawa tranche finalement la question en donnant un centre à Montréal, et un deuxième à Vancouver. Rien pour Toronto.

Va pour le principe! Quant aux modalités, c'est une autre histoire, le ministre faisant état de certains « inconvénients » dont il faudra discuter avec les milieux bancaires et les gouvernements provinciaux concernés. Ce n'est donc visiblement pas pour demain (ni pour après-demain) que les centres bancaires internationaux verront le jour!

Moins de tracasseries pour les détenteurs de REER

OTTAWA — Plusieurs tracasseries qui embêtent les détenteurs de Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), au moment de la retraite, viennent de disparaître avec le budget Wilson.

Présentement, lorsqu'une personne arrive à l'âge de la retraite, elle a le choix entre quatre options pour retirer l'argent accumulé dans son REER: retrait en bloc, rente viagère, rente à terme, ou Fonds enregistré de revenu de retraite (FERP).

Ottawa annonce quatre assouplissements substantiels à ce chapitre, répondant ainsi aux doléances de nombreux retraités. C'est un petit « cadeau » qui, en fait, ne coûte rien (et ne rapporte rien non plus) au gouvernement: selon les calculs du ministre des Finances, ces réaménagements n'auront aucune incidence sur les revenus de l'État.

Ces mesures, qui entrent en vigueur dès maintenant, sont les suivantes:

■ Le plafond annuel qui touche les retraits d'un FERR est aboli.

■ Une personne pourra détenir autant de FERR qu'elle le désire (présentement, cela est limité à un FERR par personne).

■ Le titulaire d'un FERR peut commencer à en retirer des fonds n'importe quand (présentement, il doit attendre l'année civile suivant l'achat du FERR).

■ Enfin, les rentes viagères et les rentes à terme payables en vertu d'un REER pourront être converties à volonté (la conversion de ces rentes est présentement interdite).

Les Conseils de recherches savent à quoi s'en tenir

OTTAWA — Les Conseils de recherches du gouvernement fédéral sont enfin fixés, après six mois d'attente, sur le niveau des ressources auxquelles ils auront droit pour les cinq prochaines années.

M. Wilson a en effet annoncé hier qu'il fournirait \$300 millions de plus aux trois organismes subventionnaires d'ici 1990-91. Ceci signifie que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences médicales sont assurés de ne pas voir leur financement de base tomber en dessous de ce qu'ils reçoivent déjà. C'est la première fois que les

Conseils bénéficient d'une pareille garantie pour une période de cinq ans.

Pour 86-87, le fédéral accordera donc une hausse totale de \$78 millions pour les trois conseils, portant leur financement de \$537 millions à \$615 millions. Il faut cependant noter que le budget 85-86 des trois conseils était identique à celui de 84-85, sans aucune indexation.

De plus, conformément aux intentions manifestées par le ministre de la Science et de la Technologie, M. Frank Oberle, le gouvernement compte sur l'entreprise privée pour apporter des ressources supplémentaires aux trois organismes. Il s'engage, à partir de 1987-88, à verser \$1 pour chaque dollar fourni par le secteur privé, jusqu'à concurrence d'une hausse maximale de 6 p. cent du budget de l'année précédente des conseils.

Le ministre devrait modifier la loi de l'impôt pour permettre aux sociétés d'inclure ces contributions dans leurs dépenses de recherche et de développement.

\$75 millions de plus pour l'aide à la création

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances a annoncé une hausse de \$75 millions des sommes affectées à l'aide à la création artistique, à compter de 1986-87.

Il s'agit d'une augmentation de six p. cent, qui profitera plus particulièrement aux industries du film et du livre, aux arts de la scène, ainsi qu'à la musique et à l'industrie de l'enregistrement.

Le gouvernement fédéral s'engage plus particulièrement à fournir une aide de \$33 millions pour soutenir la production et la distribution de longs-métrages de haute qualité sur les marchés intérieur et internationaux.

Ce programme, qui sera administré par Téléfilm Canada, fait suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'industrie cinématographique, qui a remis son rapport en décembre 1985.

Par ailleurs, on compte investir \$13 millions en faveur de l'industrie du livre pour remplacer le programme actuel de soutien, dont l'échéance est prévue pour la fin de mars.

L'aide sera fournie à des entreprises individuelles, à l'industrie du livre, aux organisations professionnelles nationales et au Conseil des arts du Canada.

D'autre part, \$5 millions seront consacrés pour aider l'industrie canadienne de l'enregistrement à produire et à commercialiser, au pays et à l'étranger, de la musique enregistrée, des produits musicaux sur vidéo et des émissions de radio canadiennes.

Pour venir en aide aux arts de la scène et en élargir l'accès à toutes les régions, Ottawa fournira une somme supplémentaire de \$10 millions au Conseil des arts pour accroître son programme de subventions.

Wall Street relativement satisfaite

NEW YORK (PC) — Malgré certaines réserves, la plupart des hommes d'affaires et financiers de Wall Street qui ont écouté la présentation du budget canadien sont rentrés chez eux relativement satisfaits des mesures annoncées hier par le ministre des Finances Michael Wilson.

Certains craignent que les nouvelles taxes fassent fuir d'éventuels investissements étrangers, mais en général, on semble satisfait des mesures prises pour réduire le déficit fédéral, qui dépasse maintenant les \$34 milliards.

« Il va y avoir des critiques, prévient John Lipsky, vice-président de la firme Salomon Brothers. Mais l'orientation générale est conforme à ce que la plupart des gens souhaitent », dit-il.

Les banquiers, industriels et hommes d'affaires américains se sont rendus très nombreux — ils étaient 200 — au consulat canadien hier, à New York, pour assister à la retransmission, en direct, du discours du budget du ministre Wilson.



Ghislain Dufour, du CPQ: le fardeau est porté par les contribuables.



Fernand Daoust, de la FTQ: les citoyens à revenu moyen sont les plus touchés.



Robert Murray (manufacturier): un fardeau fiscal inquiétant.

Satisfaction mitigée du milieu des affaires

Inquiétude pour l'emploi du côté syndical

■ Tout en se disant satisfaits de la réduction prévue du déficit fédéral, les milieux d'affaires du Québec ont froncé les sourcils devant l'effort fiscal supplémentaire imposé aux contribuables, tandis que les coupures des dépenses fédérales ne sont pas assez importantes. Dans le monde syndical, on souligne que le budget du ministre Michael Wilson met trop peu l'accent sur la création d'emplois.

FRANÇOIS BERGER

Selon M. Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec, la réduction du déficit repose en trop grande partie sur les épaules des contribuables. Si le budget prévoit une diminution de la croissance des dépenses, ces dernières augmentent quand même de 4 p. cent, dit le CPQ.

Les hausses d'impôt et l'augmentation de la taxe de vente apparaissent, selon l'organisme patronal, comme les principaux éléments, plus que la modération dans les dépenses, devant contribuer à la réduction du déficit. M. Dufour a d'autre part qualifié d'« indécents » la nouvelle augmentation des taxes sur les cigarettes et l'alcool. A ce sujet, les fabricants de cigarettes ont indiqué que la hausse de la taxe de 6 p. cent est trop forte comparativement au taux actuel de l'inflation (4 p. cent).

Le porte-parole de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean-Paul Letourneau, a aussi noté que le contrôle plus strict des dépenses est atténué grandement par la levée imposable (\$1,5 milliard) de nouveaux fonds provenant des contribuables. La Chambre se dit par ailleurs satisfaite de la simplification annoncée dans la fiscalité des petites et moyennes entreprises (PME).

A la Chambre de commerce de Montréal, on déplore également que les coupures des dépenses fédérales soient trop faibles par rapport aux efforts exigés des contribuables. Le président, M. Yvon Marcoux, a souligné que le ministre des Finances semble miser d'abord sur

une croissance soutenue de l'économie au cours des prochaines années. Si la croissance de l'économie devait être plus faible que prévu, la réduction du déficit pourrait être moins importante malgré les efforts demandés aux contribuables, a-t-il indiqué.

Pour M. Léon Courville, vice-président de la Banque Nationale du Canada, le scénario retenu par le ministre Wilson peut s'avérer très vulnérable aux fluctuations des taux d'intérêt. Si les taux devaient remonter (devant la nécessité de soutenir le dollar canadien par exemple), les visées du gouvernement fédéral pourraient s'en trouver en péril, dit-il. Même son de cloche au Board of Trade de Montréal, où M. Jean Gagnon résume l'attitude de M. Wilson devant les taux d'intérêt comme étant celle de quelqu'un qui « se croise les doigts ».

Fardeau supplémentaire

S'il considère comme un geste courageux la volonté fédérale de réduire le déficit sous le seuil des \$30 milliards, le président au Québec de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Robert Murray, trouve néanmoins inquiétant le fardeau supplémentaire imposé aux manufacturiers. La surtaxe de 3 p. cent sur les impôts des entreprises et l'augmentation de 1 p. cent de la taxe de vente sont des éléments qui font affecter la consommation des biens manufacturés, a-t-il souligné.

Certains organismes d'affaires croient que le budget d'hier aura

un effet d'entraînement positif. Ainsi, selon M. Jean-Pierre Roy, président du Centre des dirigeants d'entreprise, les Canadiens doivent maintenant accepter de faire un effort collectif pour réduire le déficit. A la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, M. Pierre Clément note que les PME sont frappées moins durement que les autres entreprises, notamment au chapitre de la simplification de leur taxation.

Réactions syndicales

Dans les centrales syndicales, on est plutôt déçu du budget. La Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust indique que les citoyens à revenu moyen sont les plus touchés. D'autre part, la FTQ note que la contribution fédérale à la création de nouveaux emplois apparaît plutôt minime. A la Confédération des syndicats nationaux, le président, M. Gérard Larose, qualifie le budget de très sévère et note qu'il consolide la gestion conservatrice du pays. A la CSD, M. Jean-Paul Héty remarque que le budget n'aura pratiquement pas d'effet sur le chômage.

Dans les régions, la plus grande inquiétude concerne l'abolition progressive des crédits d'impôt à l'investissement. Autant à la Chambre de commerce de la Rivière-du-Sud de Montréal qu'à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, on craint que cette mesure mette en péril des projets d'investissements dans les parcs industriels.

Il n'y aurait pas eu de fuite

■ OTTAWA (PC) — Aucune personne non autorisée n'a eu accès au contenu du budget avant sa présentation. La ministre d'État aux Finances Barbara MacDougall en a donné l'assurance hier en réponse à des accusations du Parti libéral. Des porte-parole libéraux avaient soutenu hier que le gouvernement avait brisé le secret entourant le budget en préparant en avance des « dossiers de propagande » destinés aux députés conservateurs. Le président du caucus conservateur, Gerry St-Jermain a soutenu que deux chercheurs du caucus conservateur ont préparé le matériel nécessaire durant les sept heures de réclusion précédant l'annonce du budget, période que le gouvernement accorde aux médias et à l'opposition pour prendre connaissance des dispositions du budget.

« Une démarche timide », estime Gérard D. Lévesque

■ QUÉBEC (PC) — Des coupures de dépenses de \$700 millions sur un budget de \$117 milliards ne constituent pas un exercice impressionnant, a déclaré hier le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque.

De sorte que le dernier budget de M. Michael Wilson est « timide » et constitue tout au plus « un pas modeste dans la bonne direction vu l'ampleur du déficit fédéral », a-t-il dit, notant qu'il

s'agissait-là de réactions préliminaires.

« La démarche me semble un peu timide quant à la réduction des dépenses de \$700 millions, lorsqu'on a à faire à un budget de \$117 milliards. »

M. Lévesque a rappelé que le projet de loi C-96 qui venait d'être déposé aux Communes prévoit que les provinces, au cours de l'exercice financier 1986-87, seront privées de reve-

nus de \$400 millions qui auraient dû être versés selon l'ancienne formule, au titre des transferts dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le Québec écope de \$82 millions dans ce projet de loi.

Les projections des intentions fédérales indiquent que, d'ici 1990-91, les provinces seront ainsi privées d'une somme de \$8 milliards, la part du Québec dans cette somme étant de \$2 milliards.

LE SECOND BUDGET WILSON

Wilson réduit le déficit à moins de \$ 30 milliards

■ OTTAWA — Le ministre des Finances a franchi de justesse le cap psychologique des \$30 milliards de déficit, mais au prix d'une piroquette comptable de \$200 millions.

MICHEL VASTEL
de notre bureau d'Ottawa

Le déficit fédéral, de \$33,8 milliards qu'il était l'an dernier, tombe à \$29,8 milliards mais cette réduction de \$4 milliards — le minimum que réclamaient les milieux d'affaires — vient surtout des augmentations d'impôts et de la stabilisation des coûts de la dette publique.

Selon les documents budgétaires déposés hier par Michael Wilson aux Communes, les réductions nettes de dépenses en 1986-87 seront de \$670 millions, dont une baisse de \$200 millions de la masse de réserves que le gouvernement met chaque année de côté pour les dépenses inattendues ou les nouveaux programmes.

En fait, le gouvernement renonce aux coupures spectaculaires que certains milieux lui demandaient d'effectuer, en particulier dans les \$53 milliards de programmes sociaux qui restent sacrés: «notre gouvernement n'est pas disposé à démanteler les programmes sociaux», a promis solennellement le discours du Budget.

Par ailleurs, le service de la dette, \$27,4 milliards l'an prochain, est intouchable par définition et augmentera d'ailleurs de 6,9 p. cent l'an prochain, par rapport à 14 p. cent en 1985-86.

Les mesures

Sur des dépenses globales de \$116,7 milliards l'an prochain, la marge de manœuvre du gouvernement fédéral se limitait donc aux \$38 milliards de programmes discrétionnaires, sur lesquels les efforts conjugués des

fonctionnaires et des groupes de travail du «comité Nielsen» permettent de réaliser des coupures nettes de 2 p. cent:

— tous les ministères fédéraux devront se partager une réduction de \$ 500 millions de leurs programmes discrétionnaires et les détails de ces coupures seront connus cet après-midi avec le dépôt des projections de dépenses par le président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret;

— les efforts de privatisation d'entreprises comme Teleglobe ou Canadair devraient permettre des rentrées de \$300 à \$350 millions l'an prochain;

— dans un geste symbolique de solidarité, le premier ministre et les membres du cabinet acceptent une autre diminution de salaire et le gouvernement demandera aux députés et sénateurs de sacrifier \$1 000 sur leur traitement de 1986; les sous-ministres et sous-ministres adjoints n'auront aucune augmentation tandis que les cadres de la fonction publique fédérale verront leurs augmentations de salaire limitées à 2 p. cent;

— les Postes devront devenir rentables d'ici l'exercice financier 1987-88, ce qui rend inévitable une nouvelle hausse des frais d'affranchissement et une élimination progressive des subventions (\$200 millions par année) aux périodiques et quotidiens;

— le gouvernement reporte d'au moins cinq ans son objectif de consacrer 0,6 p. cent du produit national brut à l'aide au développement. La croissance de ce budget — dont la majeure partie est distribuée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) — sera réduite de 12 à 8,7 p. cent par année, soit un manque à gagner de \$1,5 milliard pour les pays en développement au cours des cinq prochaines années;

— Ottawa touche même à une autre vache sacrée du parti conservateur: la Défense nationale. Environ \$100 millions cette année et \$185 millions l'an prochain seront retirés des programmes militaires, faisant ainsi tomber l'augmentation du budget de la défense à 2 p. cent par rapport à l'objectif de 3 p. cent fixé aux pays membres de l'OTAN.

Attaque «timide»

L'attaque au déficit était généralement qualifiée hier de «timide» par les observateurs, en particulier les milieux d'affaires qui s'attendaient à quelque chose de plus spectaculaire. Les hauts fonctionnaires des Finances s'estimaient malgré tout satisfaits, soulignant que leur patron, Michael Wilson, a rempli



Le ministre des Finances, Michael Wilson, a présenté hier son second budget.

les trois objectifs qu'il s'était fixés: ramener le déficit en-dessous du cap psychologique des \$30 milliards, enclencher une baisse des dépenses fédérales en termes réels, stabiliser, d'ici la fin de la décennie, le rapport entre la dette nationale et le produit national brut.

On estime qu'il faudra environ deux semaines pour évaluer la réaction des marchés financiers internationaux. S'ils ne sont pas rassurés cependant, une nouvelle crise du dollar et la hausse conséquente des taux d'intérêt viendrait déjouer les calculs du ministre des Finances. L'an dernier cependant, et contrairement à la tradition, les dépenses fédérales auront été d'un milliard de dollars inférieures aux prévisions.

L'ensemble des dépenses du gouvernement fédéral augmen-

teront ainsi de 4 p. cent cette année, dont 5 p. cent de croissance pour les programmes sociaux, près de 7 p. cent pour le service de la dette et seulement 0,7 p. cent pour les programmes statutaires. Le déficit, en pourcentage du produit national brut, tombe ainsi à 7 p. cent par rapport à 9,1 p. cent l'année où les Conservateurs ont pris le pouvoir.

La dette publique, qui augmentait de près de 24 p. cent en 1984, devrait croître au rythme de 7 p. cent d'ici la fin de la décennie, soit encore plus rapidement que le taux d'inflation. Ayant hérité d'une dette nationale de \$200 milliards en 1984, le gouvernement Mulroney espère la limiter à \$360 milliards en 1990, par rapport à des prévisions de \$400 milliards si aucun changement budgétaire n'était intervenu.

Des mesures modestes pour les moins nantis

■ OTTAWA — Après avoir essuyé l'an dernier les foudres des organisations anti-pauvreté avec son projet de désindexation des pensions de vieillesse, le ministre Wilson a consenti cette année à améliorer quelque peu la situation des moins nantis par une série de mesures modestes.

MANON CORNELLIER
de notre bureau d'Ottawa

La disposition qui suscitera le plus la satisfaction sera sûrement celle permettant aux familles, dont le revenu est équivalent ou inférieur à \$15 000, de bénéficier d'un paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. Ainsi en 1986, près d'un million de familles pourront recevoir \$300 par enfant dès le mois de novembre sans avoir à passer par les escompteurs d'impôt et sans avoir à faire de demande particulière. Cette mesure était demandée depuis de nombreuses années par les associations de protection des consommateurs.

Revenu Canada émettra donc les chèques sur la base des déclarations d'impôt de l'année précédente. Le versement sera fait à l'ordre de la personne qui reçoit les allocations familiales. Le reste du paiement, \$154 pour 1986, sera versé après la production du rapport d'impôt.

D'autre part, le poids de la hausse de la taxe de vente sera partiellement allégée grâce à un nouveau crédit remboursable au titre de la taxe fédérale de vente pour les familles ayant un revenu net de \$15 000 ou moins. Ainsi une famille pourra obtenir \$50 par adulte et \$25 par enfant. Près de 3,6 millions de familles et de particuliers en bénéficieront.

De plus, les gens dont les revenus varient entre \$15 000 et \$18 000 pourront en profiter mais de façon décroissante. Une

famille gagnant par exemple \$18 000 recevra uniquement \$25 à partir du troisième enfant.

Selon M. Wilson, cette nouvelle mesure coûtera au gouvernement \$330 millions au cours de la première année.

Les personnes âgées ne sont visées par aucune disposition particulière. Cependant, étant donné que la majorité d'entre elles ont de faibles revenus, elles pourront profiter du crédit remboursable sur la taxe de vente.

Pour ceux et celles qui ont contribué à un Régime d'épargne-retraite, une modification des plafonds de contribution est prévue pour bientôt. Cependant, le ministre n'a pas indiqué dans quelle proportion ils seraient majorés.

Les personnes handicapées auront droit pour leur part à une augmentation de \$250 de la déduction pour invalidité dès l'année d'imposition 1986. Près de 185 000 personnes pourront ainsi déduire \$2 860 de leur revenu imposable, comparativement à \$2 610 l'an dernier. Pour les années suivantes, le gouvernement a déjà annoncé son intention d'augmenter cette déduction en fonction de la hausse du coût de la vie.

Universalité

Résistant aux pressions du milieu des affaires, le ministre des Finances s'est engagé, en plus de ces mesures, à ne pas remettre en cause l'accès universel aux prestations sociales. Malgré le ton ferme, il a quand même manifesté l'intention de réformer le système de dépenses sociales de façon à consacrer plus de ressources aux personnes démunies et à réduire, par le biais des impôts, la valeur des avantages des Canadiens à revenu élevé.

Il a rappelé que son ministère examine toujours les recommandations de la commission Macdonald et qu'il attend celles de la commission Forget sur l'assurance-chômage. En attendant, le

gouvernement ne touchera pas à ce programme.

Le credo de l'emploi

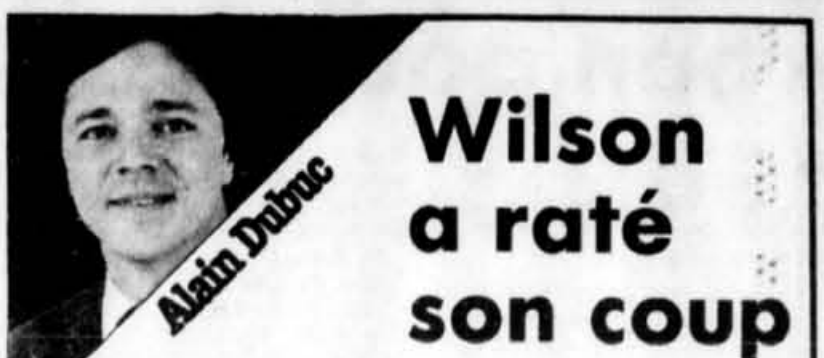
Le programme fédéral «Planification de l'emploi», après avoir bénéficié de budgets annuels de 900 millions pour les années 1985-86 et 1986-87, recevra \$100 millions de moins en 1987-88. Mais deux nouveaux volets seront mis en place avec des ressources supplémentaires.

D'abord, le gouvernement consacra \$100 millions par an pendant trois ans à des programmes pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les provinces fourniront des sommes équivalentes afin d'encourager les assistés sociaux à obtenir des emplois productifs.

Un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés verra aussi le jour. Il s'adressera aux gens âgés qui perdent leur emploi à la suite de congédiements massifs ou de fermetures d'usine, sans avoir aucune perspective d'embauche à court terme.

Le PATA remplacera le programme d'adaptation de la main-d'oeuvre qui se termine en août et qui visait surtout les gens de zones désignées. Jusqu'à \$125 millions seront injectés dans le PATA sur une période de quatre ans.

Les agriculteurs, particulièrement touchés par la dernière récession, pourront bénéficier de plusieurs nouvelles initiatives dont la plus innovatrice est un nouveau programme de prêts de \$700 millions de la Société du crédit agricole. La SCA offrira des hypothèques basées sur les prix agricoles à un taux d'intérêt de base de 6 p. cent. Ainsi les faibles mensualités prévues n'augmenteront que si les prix agricoles montent et si la capacité financière de l'agriculteur s'améliore. Le programme s'adresse aux cultivateurs connaissant des problèmes sérieux ou graves d'endettement.



Wilson a raté son coup

■ OTTAWA — Tous les observateurs affirmaient que le deuxième budget du ministre Michael Wilson serait un test majeur pour le gouvernement conservateur, peut-être même le budget le plus important des deux dernières décennies. Quelle déception!

Après de telles attentes, le ministre des Finances a presque réussi un tour de force en déposant un budget bête et sans imagination. Sa seule réussite aura consisté à faire passer le déficit de justesse en dessous de la barre des \$30 milliards.

Mais pour y arriver, M. Wilson a utilisé la technique la plus simpliste que peut appliquer un ministre des Finances: augmenter les impôts. C'est une approche de comptable, pas celle d'un homme d'État. C'est aussi un aveu d'impuissance; car ce budget indique que le gouvernement Mulroney n'a pas encore trouvé de façon de contenir la machine gouvernementale.

En plus d'être décevant, le budget de M. Wilson est irritant. Sa présentation est si confuse qu'elle en devient trompeuse.

Des hausses de taxes

Tout au long de ses documents budgétaires, le ministre Wilson a en effet quelque chose à cacher. On sait qu'un gouvernement dispose de deux façons pour réduire un déficit: augmenter les impôts ou couper dans les dépenses.

Les conservateurs ont résolument choisi la première, mais le ministre tente de démontrer le contraire, en affirmant que c'est grâce aux réductions de dépenses que le gouvernement a réussi à juguler le déficit.

Dès le début de son discours, le ministre a en effet affirmé que «les compressions de dépenses compteront pour au moins 70 p. cent de la réduction de la dette».

Pourtant, les tableaux présentés hier montrent, noir sur blanc, que ce budget permettra de réduire le déficit de \$2,3 milliards. Là-dessus, \$1,5 milliard s'explique par des augmentations d'impôt, tandis qu'un maigre \$700 millions s'explique par des réductions de dépenses.

Si on fait le calcul, on voit donc que 70 p. cent de la réduction du déficit provient des hausses de taxes, soit très exactement le contraire de ce qu'affirme le ministre.

Comment expliquer cette contradiction? Les propos du ministre des Finances reposent sur une fiction. Pour calculer la «performance» de son gouvernement, M. Wilson calcule la réduction du déficit par rapport à ce qu'il aurait été «si» les libéraux étaient restés au pouvoir et «s'ils» n'avaient rien changé à leurs politiques budgétaires depuis le printemps 1984!

Avec une telle hypothèse, les conservateurs peuvent dire que grâce à eux, le déficit sera réduit de \$10,2 milliards en 1986-1987. C'est un chiffre qui a du sens sur papier. Dans les faits, le déficit passe de \$34,25 milliards cette année à \$29,47 l'an prochain.

Et les chiffres montrent qu'on y est arrivé grâce aux impôts. La surtaxe de 3 p. cent, la hausse de un p. cent de la taxe de vente, l'impôt sur les cigarettes rapporteront \$1,5 milliard. Cela s'ajoute aux mesures du budget de mai dernier qui s'appliqueront après le premier avril: un autre \$2,3 milliards.

Résultat: les recettes fiscales du gouvernement passeront de \$78 milliards cette année à \$87,3 milliards l'an prochain. C'est une augmentation des taxes de 11,9 p. cent, soit trois fois plus que le rythme d'inflation!

Des coupures plus que modestes

Par contre, du côté des dépenses, les efforts de compressions sont plus que modestes. On se souvient que le gouvernement Mulroney a mis sur pied, il y a 17 mois, un comité pour suggérer des réductions de dépenses, le comité Nielsen. Ce comité permettra, pour 1986-1987, de réduire les dépenses de...\$500 millions.

C'est très peu; en fait, il s'agit de compressions qui équivalent à un deux-cent-trente-deuxième du budget des dépenses de \$116,7 milliards.

C'est pourquoi, malgré la volonté des conservateurs d'alléger le poids de l'État, les dépenses augmenteront l'an prochain de 4 p. cent, soit autant que l'inflation. Autrement dit, la taille de l'appareil public restera intacte.

En plus de ce modeste programme de coupures, Ottawa réussira aussi à réduire ses dépenses grâce à trois mesures: les dépenses de la défense seront réduites de \$100 millions, l'aide au tiers-monde sera réduite de \$83 millions, enfin, un jeu d'écriture permet de diminuer les déboursés de \$200 millions. Le tout, pour un total de \$883 millions. Comme le gouvernement augmentera certains programmes de \$213 millions, l'économie nette sera de \$670 millions.

Pourquoi est-ce si peu? Parce que le gouvernement ne s'attaque qu'à une infime partie de son propre budget. Sur les \$116 milliards du budget, \$27,4 milliards sont intouchables, le service de la dette. Un autre \$51,4 milliard a été défini comme sacré, les programmes statutaires, essentiellement des programmes sociaux. Un autre \$9 milliard n'est qu'estrégné, la défense.

Il ne reste donc que \$25 milliards qu'Ottawa peut tenter de comprimer. C'est peu, quand on est en face d'un déficit de \$30 milliards.

Les grandes décisions, plus tard

Tout cela semble indiquer que le gouvernement Mulroney n'a pas encore effectué le virage budgétaire que l'on attendait pour cette année. En recourant essentiellement à des hausses d'impôt pour contenir son déficit, Ottawa semble remettre à plus tard le grand nettoyage de ses dépenses.

La stratégie à moyen terme que plusieurs attendaient n'est toujours pas là. En effet, on ne trouve pas dans le budget de projections financières, de plan précis de réduction du déficit sur plusieurs années.

C'est d'autant plus vrai qu'un nombre important de décisions majeures sont annoncées pour plus tard: l'assurance-chômage, la fiscalité indirecte, les dépenses sociales etc.

Mais, sur le plan politique, c'est inquiétant. En effet, le budget de l'an prochain sera présenté un an avant les élections, un moment peu propice pour les décisions impopulaires.

En ce sens, le gouvernement Mulroney a raté une belle occasion ce mois-ci. L'opinion publique était préparée à un budget austère. C'était le moment ou jamais de faire le grand ménage.

Vers l'avenir...

■ OTTAWA — Dans son discours d'hier, le ministre des Finances Michael Wilson remet à plus tard une bonne douzaine de décisions, dont certaines sont majeures.

ALAIN DUBUC

Plusieurs des réformes que les analystes attendaient dans ce budget ne seront en effet présentées que dans les mois, sinon les années à venir. Voici la liste complète des réformes qui sont promises pour plus tard.

«Je publierais d'ici quelques semaines...les plafonds s'appliquant aux REER».

«Nous étudierons les recommandations de la commission

Forget sur l'assurance-chômage».

«Nous examinerons les recommandations de la Commission Macdonald».

«Je compte proposer dans mon prochain budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales».

«J'annoncerai d'ici quelques semaines des propositions visant à simplifier les règles de déclaration des intérêts courus sur les bons du trésor».

«Je compte mener à terme...et publier un document qui présentera une proposition complète sur la fiscalité indirecte».

«Je me propose de rendre publique prochainement une étude sur les centres bancaires».

LA PAPETERIE DE MATANE

Ciaccia juge le projet « bon pour le Québec »

■ QUÉBEC (PC) — Le projet conjoint de papeterie à Matane est encore « bon pour le Québec », même s'il a subi certaines modifications.

Interrogé par les journalistes hier avant le conseil des ministres le ministre de l'Énergie et des Ressources John Ciaccia s'est montré fort discret sur le contenu du projet de papeterie à Matane, impliquant Rexfor et la firme norvégienne Saugbrugs.

Il a simplement indiqué qu'il avait fallu tout renégocier avec Ottawa, puisque le gouvernement fédéral n'avait pu négocier à partir du projet initial du gouvernement péquiste.

Pendant que M. Ciaccia juge le projet « bon pour le Québec », son homologue des Forêts Albert Côté exprime une note discordante. Le ministre Côté avertit que la nouvelle proposition du gouvernement du Québec a

la firme Saugbrugs « est moins généreuse qu'on l'avait initialement prévu ». Lui non plus ne cite aucun chiffre.

M. Côté espère toutefois que l'offre de Québec à Saugbrugs « va être acceptable pour eux ». Des représentants de la firme Saugbrugs doivent d'ailleurs se rendre à Québec, au début du mois de mars, afin d'étudier le dossier. Une rencontre est notamment prévue avec le président de Rexfor.

Participation fédérale

Quant à la participation du gouvernement fédéral dans le projet de papeterie, M. Ciaccia s'est montré plus que discret. « J'ai obtenu une participation assez intéressante de la part du fédéral », s'est-il limité à affirmer, refusant de dire si elle s'avérerait plus élevée que lors de l'offre initiale.

Il a toutefois admis que le projet avait « à peu près le même or-

dre de grandeur que prévu initialement », mais avec quelques ajustements.

Le projet de construction d'une papeterie à Matane traîne en longueur depuis des années.

L'accord final entre Ottawa et Québec a récemment tardé à cause du moratoire sur les transferts de crédits d'impôt, qui coûtent trop cher à Ottawa.

Revenu Canada a rejeté la proposition de la société Rexfor visant à créer une société en commandite avec crédits d'impôt.

Il a aussi été question de la participation de l'entreprise Quebecor au projet de papeterie.

Devant tout cet imbroglio, le ministre John Ciaccia a dû rebâtir la structure juridique du projet Saugbrugs-Rexfor.

Le projet est globalement évalué à \$400 millions. Il pourrait créer plusieurs centaines d'emplois.

ESSAI DE 3 MOIS

d'un téléphone cellulaire chez G. Lebeau



59⁹⁵\$*
PAR MOIS

Gardez le contact pour seulement **295\$****, incluant les frais d'installation et l'antenne.

*basé sur un crédit-bail de 36 mois
**remboursable à l'achat

Centre de Service
CANTEL

G. Lebeau

9061, boul. Pie IX
Montréal (Québec) 327-2422



1450, rue Crescent
844-2328

CENTRE-VILLE
PRÈS DE VOS BUREAUX
À PROXIMITÉ:
métro Peel ou Guy

Régler agréablement vos affaires en dégustant nos plats du jour

695\$ à 1350\$

Du mardi au vendredi
de 11 h 45 à 14 h 30

LA JOURNÉE DES DÉCOUVERTES

SOLDE DE VÊTEMENTS AUTOMNE-HIVER POUR LA FAMILLE VERSAILLES, BOULEVARD et DORVAL

VÊTEMENTS POUR DAMES

40% de rabais

Vêtements Tabi pour dames. Venez choisir parmi notre sélection de chandails, de jupes et pantalons en velours côtelé. Couleurs et tailles variées. (Rayon 140).

De **39⁹⁹** à **79⁹⁹** ch.

Manteaux et vestes pour dames. Nos modèles automne-hiver sont grandement réduits, venez faire votre choix. Motifs, tailles et couleurs variés. (Rayons 101 et 801).

De **9⁹⁹** à **29⁹⁹** ch.

Robes pour dames. Nous soldons nos robes d'automne. Magasinez tôt pour un meilleur choix! Tailles 10 à 16. (Rayons 110 et 801).

VÊTEMENTS POUR HOMMES

12⁹⁹ ch.

Pantalons en velours côtelé. 90% coton et 10% polyester. Tailles 30 à 36. Teintes variées. Ne manquez pas cette occasion! (Rayon 314).

9⁹⁹ ch.

Pantalons Motivation 2000 en velours côtelé. Brun, marine, noir. Tailles 30 à 36.

3⁹⁹ ch.

Chandails à col roulé. Vous pourrez choisir le modèle Forsyth en pur coton, ou le modèle Sportstop en 50% polyester et 50% coton. Tons unis variés. P.M.G. La Baie, ord. 9.99. (Rayon 350).

VÊTEMENTS POUR ENFANTS

9⁹⁹ ch.

Molletons pour garçons. Vestes et hauts molletonnés très confortables. Idéal pour le jeu et les activités physiques. Tailles 8 à 14. Couleurs variées. (Rayon 400).
La Baie, ord. 12.99 à 22.00.

4⁹⁹ ch.

Robes en velours pour fillettes. Tout notre assortiment de robes en velours est réduit à ce bas prix. Tailles 0 à 6X. (Rayons 404, 413, 455).

SOLDE «ÉTIQUETTE ROUGE» CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL SEULEMENT.

Trouvez les étiquettes rouges des meubles spécialement choisis... et économisez de 30% à 50% et plus.

30% de rabais et plus

Canapé-lit. 555-60. Orig. 549.00, 377.00 ch.

Table et chaises pour dinette. 224. Orig. 299.00, 197.00 l'ens.

Table de bout rectangulaire. 540-2. Orig. 220.00, 147.00 ch.

40% de rabais et plus

Canapé. 450. Orig. 399.00, 237.00 ch.

Causeuse. 450. Orig. 329.00, 197.00 ch.

Fauteuils à dossier réglable. Orig. 169.00 à 999.00, 97.00 à 577.00 ch.

Table rectangulaire. 1378. Orig. 229.00, 137.00 ch.

50% de rabais et plus

Canapé. 107. Orig. 299.00, 147.00 ch.

Causeuse. 107. Orig. 249.00, 77.00 ch.

Causeuse. 8600. Orig. 349.00, 147.00 ch.

Table cocktail. 6664. Orig. 219.00, 97.00 ch.

ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT



279 à la Chaumine.

C'est moins cher que vous ne pensez, à la Baie!



Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Verfu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la **Baie**